

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du dix huit septembre deux mil quatorze

L'an deux mil quatorze, le dix huit septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Mrs. et Mmes Claude SERVAIS – Jean-Paul COUDERT - Patricia FERREIRA Liliane SALSO- GROSSHENNY - Michel LANGLET - Patrick BAKUM - Jacques CARPENTIER – Marie- France DORÉ - Frédéric BUQUAND - Mickaël FOUCHÉ - Angélique SEARA - Kathy ORTEGA - Justine BOURDON - Jérôme DÉHU

Absents excusés :

Nadia GARCIA a donné procuration à Jérôme DÉHU

Secrétaire de séance : M. Frédéric BUQUAND

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2014

Cimetière : pose d'un nouveau columbarium et cavurnes

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que toutes les concessions du columbarium ont été vendues et qu'il convient d'en installer un nouveau. Il est proposé aux membres de faire poser le même modèle afin de préserver l'harmonie des lieux. Des devis ont été demandés :

- Entreprise VAN DE SYPE MARTIN pour un montant de 6 125,00€ HT
- Entreprise BLASE – LANGLOIS pour un montant de 4 635,00€ HT
- Entreprise S.B.T Columbariums pour un montant de 3 870,00€ HT

Considérant que le columbarium proposé par l'entreprise S.B.T Columbariums ne répond pas à la demande de la commune car il ne correspond pas au modèle demandé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'Entreprise BLASE-LANGLOIS pour un montant de 4 635,00€HT.

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le point concernant les cavurnes est reporté à une prochaine réunion, le temps que la commission des travaux statue sur ce point.

Concession cimetière : tarifs et répartition des recettes entre la Commune et le CCAS

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de revaloriser le tarif des concessions cimetière et de se prononcer sur la répartition des recettes des concessions, celle-ci est actuellement de 1/3 pour le budget CCAS et 2/3 pour le budget de la Commune).

Il est proposé par la commission des finances les tarifs suivants :

- Concession trentenaire : 200€
- Concession cinquantenaire : 300€
- Concession perpétuelle : 500€

Columbarium :

- 15 ans : 1 000€
- 30 ans : 1 500€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés ci-dessus et décide que les recettes des concessions cimetière seront versées intégralement à la commune.

Dégrèvement des auto-entrepreneurs : décision modificative

M. le Maire indique qu'une nouvelle dépense a été introduite par l'Etat, il s'agit du dégrèvement de cotisation foncière des entreprises en faveur des auto-entrepreneurs. Cette dépense est prise en charge par moitié par l'Etat, le restant étant supporté par les collectivités territoriales. D'autre part, M. le percepteur a reçu la notification du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, les crédits prévus sont insuffisants.

Il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

| Compte | Chapître | Opération | Libellé | Montant |
|---------|----------|-----------|---|---------|
| 7391178 | | Dépense | Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes | + 103 € |
| 73925 | | Dépense | FPIC | + 306€ |
| 022 | 041 | Dépense | Dépense imprévue | -409 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus.

Travaux école : modification accès

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les difficultés rencontrées avec les enseignantes concernant l'accès de l'école. Les enseignantes estiment que le préfabriqué ne sécurise pas l'entrée des enfants dans l'école (manque de visibilité lorsque les enfants doivent le contourner). M. le Maire propose de faire casser le mur d'enceinte afin d'y poser un portail ce qui donnera un accès direct dans la cour.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et demande que des devis soient établis.

Monument aux morts : travaux de peinture

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire repeindre le monument aux morts. Cette mise en peinture consisterait à mettre en couleur le poilu et de repeindre le nom des soldats morts pour la France. Le coût de cette opération s'élève à 2 344,00€, Picardie Mémoire participe à hauteur de 772,00€, ce qui fait un coût pour la commune de 1 572,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les travaux de mise en peinture du monument aux morts pour un coût de 1 572,00€TTC.

SE 60 : extension du réseau rue du Général de Gaulle

Ces travaux consistent en l'extension du réseau BT/HTA en technique souterrain rue du Général de Gaulle afin de pouvoir alimenter en électricité le futur groupe scolaire. M. le Maire précise que le montant de ces travaux sera pris en charge par le RPI Tracy le Mont/Tracy le Val.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du SE60 de desserte en électricité rue du Général de Gaulle.

Illumination de Noël : installation de prises

M. le Maire indique qu'il serait souhaitable de faire installer de nouvelles prises pour les illuminations de Noël car des rues n'en sont pas pourvues. Ce qui est le cas notamment des rues du Bois Saint Mard, rue du Val et de la Mare Dieux. Il est proposé d'en faire poser une douzaine.

Pour ce faire, un devis a été demandé à la Sté LESENS qui propose un tarif de 195 € HT pour une prise sur support béton ou bois et de 270 HT pour une prise sur candélabre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la pose de nouvelles prises en fonction des besoins recensés.

Illumination de Noël : achat de sujets

M. le Maire propose l'achat de 10 ou 12 sujets de Noël pour un montant en moyenne de 300€ HT l'unité. La commission des finances avait validé le principe d'achat de nouveaux sujets d'illuminations de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la pose de nouveaux sujets ainsi que les cordons d'alimentations pour un montant de 2899.68 € HT

Salle des fêtes : location

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de remettre à la location pour le week-end la salle des fêtes de la Commune. Il s'agit de la grande salle, la petite n'étant pas, pour l'instant, proposée à la location. Afin d'éviter trop de nuisances aux riverains, il propose au Conseil que la présence d'un gardien cynophile soit prévue. De plus, il propose que cette salle ne soit pas louée un week-end par mois. Le Conseil Municipal est amené à fixer les tarifs de location. Il a été proposé par la commission des finances les tarifs suivants :

- Habitant de la commune : 300€ le week-end et 200€ la journée
- Extérieur : 450€ le week-end

A ces tarifs, s'ajouteront le coût de la consommation électrique ainsi que les frais du gardien cynophile qui s'élèvent à 121€ pour 5 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les tarifs proposés par la commission des finances.

Questions diverses

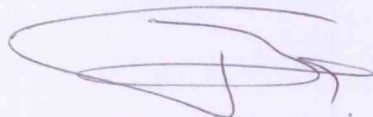
Association A.V.E.N.I.R: M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'association AVENIR de Tracy le Mont le sollicitant, à titre exceptionnel, afin de pouvoir bénéficier de notre salle des fêtes, les mercredi 1^{er} et 8 octobre 2014, pour leur activité « SALSAS ». Leur activité se déroule habituellement à la salle Jules Ferry de Tracy le Mont mais en raison d'une exposition organisée pendant deux semaines, l'association ne peut pas l'utiliser.

Après discussion, le Conseil Municipal, avec 2 voix contre et 13 voix pour, accepte de prêter exceptionnellement la salle à l'association AVENIR.

Voie communale « Le Quesnoy » : M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Michel LESUEUR, Maire de la commune de Bailly, demandant au Conseil Municipal d'engager une réflexion concernant la circulation des véhicules de plus en plus nombreux dans cette voie communale reliant les deux communes. M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réfléchir sur ce sujet qui sera étudié en commission avant de prendre une décision en concertation avec les élus la commune de Bailly

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

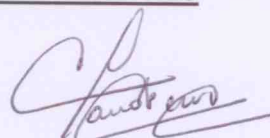
Frédéric BUQUAND



Secrétaire de séance



Claude SERVAIS



Maire